Recommandations pour le budget de 2017 de la Coalition du budget vert

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes Consultations prébudgétaires de 2016

Le 4 août 2016

Membres de la CBV:

Études d'Oiseaux Canada Association canadienne du droit de l'environnement Société pour la nature et les parcs du Canada David Suzuki Foundation Canards Illimités Canada **Ecojustice Canada Ecology Action Centre Environmental Defence** Les Ami(e)s de la Terre Canada **Greenpeace Canada** Institut international du développement durable **Nature Canada** Conservation de la nature Canada Sierra Club Canada Foundation **WWF-Canada** West Coast Environmental Law Association Wilderness Committee Habitat faunique Canada

Sommaire et introduction :

L'environnement du Canada est essentiel à la prospérité des Canadiens.

La **Coalition du budget vert (CBV)**, active depuis 1999, rassemble dix-huit des principales organisations environnementales et de conservation du Canada (*figurant sur la page couverture*), représentant plus de 600 000 Canadiens, afin de présenter une analyse des enjeux les plus pressants au sujet de la durabilité environnementale au Canada et de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement fédéral concernant des possibilités budgétaires et fiscales stratégiques.

Pour le budget de 2017, la CBV recommande que le gouvernement du Canada mette l'accent sur une série d'outils financiers et d'initiatives de financement en vue d'atteindre ses objectifs en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci ainsi que ses objectifs correspondants en matière de conservation de la nature.

Plus précisément, la CBV recommande que le budget de 2017 garantisse des mesures visant à :

- Instaurer un prix du carbone pancanadien judicieusement conçu :
 - Commençant à un prix qui respecte le coût social du carbone, avec d'importantes augmentations annuelles sur plusieurs années;
 - Canalisant les revenus provenant de la tarification du carbone à des fins stratégiques :
 - indemniser les personnes et les familles à faible revenu et vulnérables:
 - appuyer la réduction des émissions et la croissance économique propre;
 - appuyer l'adaptation aux changements climatiques, y compris les solutions naturelles.
- Éliminer progressivement les subventions accordées à l'exploration et l'exploitation pour l'industrie des combustibles fossiles grâce à un certain nombre de mesures figurant à la page 5.
- Prendre des mesures de conservation stratégiques pluriannuelles à l'échelle nationale dans trois domaines :
 - Aires terrestres protégées Élargir et mieux protéger notre réseau d'aires terrestres protégées;
 - Paysages fonctionnels Élargir les mesures visant à préserver les habitats fauniques uniques et importants sur le plan écologique, et à assurer la connectivité écologique;
 - Océans et pêches Remplir les engagements du Canada d'atteindre et de dépasser les objectifs de protection marine internationaux et d'assurer la santé des océans et des pêches durables.

• Renouveler plusieurs importants programmes sur l'eau douce qui prennent fin en mars 2017 et investir dans le renversement des tendances de données de surveillance de la qualité des eaux douces insuffisantes et inaccessibles.

Recommandations détaillées

Atténuation des changements climatiques

Tarification du carbone

La CBV félicite l'engagement du gouvernement à l'égard de l'établissement d'un prix sur les émissions de gaz à effet de serre (un « prix du carbone »), reconnu depuis longtemps par des économistes et des spécialistes du changement climatique comme un moyen d'action efficace. Instaurer un prix du carbone pancanadien créera des conditions équitables entre les provinces et maintiendra la pression visant à faire diminuer les émissions de carbone en offrant aux émetteurs des incitatifs pour passer à des sources de production moins polluantes.

Un prix du carbone a déjà été mis en place par un certain nombre de gouvernements, à la fois au Canada et à l'étranger, et a été largement appuyé, notamment par les gouvernements à la réunion des premiers ministres de mars 2016 et par des entreprises dans l'ensemble des secteurs économiques, y compris la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone.

Afin qu'un prix pancanadien sur le carbone soit efficace, il doit être fixé à un niveau qui correspond au moins au coût social de la combustion de combustibles fossiles. Mettre un prix sur les émissions de carbone qui est équivalent aux coûts totaux de ces émissions, y compris les coûts pour atténuer les répercussions des changements climatiques et de la pollution atmosphérique, offre des avantages qui sont dix fois le coût de l'application de ce prix. Il est également important d'établir un prix pour le carbone sur une échelle progressive prévisible, à un taux qui fournira une certitude économique et réglementaire à long terme, afin de favoriser une baisse des émissions à long terme.

Environnement et Changement climatique Canada estime le coût social du carbone – le coût des répercussions en matière de changements climatiques causées par ces émissions à un taux d'actualisation de 3 % – à environ 40 \$ la tonne en 2016 (et toujours en hausse), ¹ et le coût de la pollution atmosphérique locale est, à lui seul, encore plus élevé. ² Un prix du carbone approprié pourrait donc commencer à un niveau équivalent à au moins le coût social du carbone et augmenter chaque année pour égaler le prix nécessaire pour atteindre les objectifs en matière de climat.

Revenus

La CBV recommande de canaliser les revenus générés par la tarification du carbone vers quelques objectifs clés :

¹ Environnement et Changement climatique Canada (mars 2016). Mise à jour technique des estimations du coût social des gaz à effet de serre réalisées par Environnement et Changement climatique Canada, http://ec.gc.ca/cc/default.asp?lang=Fr&n=BE705779-1

² SAWYER, Dave (2015). *The Benefits of Climate Action to Hard Working Canadian Families*, EnviroEconomics, http://www.enviroeconomics.org/#!The-Benefits-of-Climate-Action-to-Hard-Working-Canadian-Families/c1uze/55380e170cf21fee1339c111

- Réinvestir dans des mesures qui stimulent la croissance économique propre tout en maintenant la pression visant à faire diminuer les émissions de carbone, comme les mesures sur le transport en commun, les véhicules électriques et les immeubles;
- S'assurer que les personnes et les familles à faible revenu et vulnérables soient indemnisées pour les coûts supplémentaires auxquels elles font face, et qu'elles aient l'occasion de participer à la transition vers une économie sobre en carbone;
- Financer des mesures d'adaptation, y compris des investissements dans la mise à niveau de l'infrastructure et dans les solutions de conservation de la nature afin d'accroître la résilience et la capacité d'adaptation des écosystèmes canadiens.

Réforme des subventions pour les combustibles fossiles

La CBV invite le gouvernement à donner suite à ses engagements et ses actions antérieurs visant à éliminer progressivement les subventions inefficaces pour les combustibles fossiles (programme électoral, appui de l'engagement du G20, ³ signataire du Communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles, ⁴ partie prenante aux engagements du G7, du G20 et de l'APEC sur la réforme des subventions, et lettres de mandat des ministres). ⁵ Lors du Sommet des leaders nord-américains (SLNA) à Ottawa en juin 2016, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement à éliminer graduellement de telles subventions d'ici 2025. ⁶

Selon la CBV, plus de clarté est nécessaire quant à la signification du terme « inefficace » et à son incidence pour ce qui est du retrait en temps voulu des subventions aux combustibles fossiles au Canada. La CBV recommande que **toutes** les subventions directes, les mesures en matière d'avantages fiscaux, le financement public et tous les autres instruments financiers offerts aux producteurs de charbon, de pétrole et de gaz naturel (y compris le gaz naturel liquéfié) soient éliminés d'ici 2020, avant l'échéance du G7 et du SLNA.

La CBV recommande que le gouvernement du Canada élimine progressivement les subventions à l'exploration et à l'exploitation accordées à l'industrie des combustibles fossiles à compter du budget de 2017 en effectuant ce qui suit :

- Éliminer, avant la date prévue, la déduction pour amortissement accéléré (DAA) accordée pour les projets de gaz naturel liquéfié, qui a été présentée dans le budget de 2015⁷:
- Éliminer les avantages fiscaux accordés aux producteurs de pétrole et de gaz pour les frais d'aménagement au Canada;

_

³ IISD (2015). Fossil fuel subsidy reform in Canada: A post-partisan issue,

https://www.iisd.org/blog/fossil-fuel-subsidy-reform-canada-post-partisan-issue [EN ANGLAIS SEULEMENT]

⁴ Communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles (2016), http://fffsr.org/communique/

⁵ Canada, Cabinet du premier ministre (2015). Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique; Lettre de mandat du ministre des Finances, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-président-du-conseil-du-tresor-du-canada

^b SLNA (29 juin 2016). *Déclaration des leaders sur le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement*, http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/06/29/declaration-des-leaders-partenariat-nord-americain-matiere-de-climat-denergie

Cette nouvelle DAA doit prendre fin en 2025.

- Éliminer les déductions pour actions accréditives offertes aux investisseurs pour les projets de production de charbon, de pétrole et de gaz;
- Annoncer un échéancier clair pour l'élimination progressive de la composante de combustibles fossiles de tous les crédits d'impôt fédéraux, subventions de production et instruments financiers restants d'ici 2020 qui favorisent l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz (y compris le gaz naturel liquéfié), notamment :
 - o Frais d'exploration au Canada;
 - Sociétés d'exploration en commandite;
 - Exemption des droits pour les importations d'unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique;
 - o Frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz;
 - Frais relatifs à des ressources à l'étranger, et frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE);
 - Financement de la recherche relative aux technologies pétrolières et gazières plus propres.

Transport en commun

La CBV recommande que le budget de 2017 s'appuie sur l'engagement du gouvernement à l'égard du transport en commun en effectuant ce qui suit :

 Affecter une moyenne de 2 milliards de dollars par année sur dix ans, pour un total de 20 milliards de dollars en financement. Cette somme s'ajoute à l'engagement antérieur du gouvernement en 2015 à l'égard d'un Fonds pour le transport en commun de 1 milliard de dollars par année.

Adaptation aux changements climatiques

De nouveaux investissements fédéraux seront essentiels pour veiller à ce que le Canada soit en mesure de s'adapter aux répercussions des changements climatiques. De nombreuses mesures prévues dans un plan d'adaptation national exigeraient d'importantes dépenses publiques afin d'être mises en œuvre dans un éventail de secteurs sensibles au climat : mettre à niveau l'infrastructure pour les routes et l'eau, aider les provinces et les municipalités dans leurs efforts d'adaptation, et conserver des écosystèmes sains face au changement des conditions climatiques. L'infrastructure naturelle pourrait également jouer un rôle important et mérite d'être financée de manière appropriée dans le cadre de programmes d'infrastructure fédéraux.

Conservation de la nature

Des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce sains sont le fondement même de bienêtre du Canada, maintenant et à l'avenir. Toutefois, la perte de l'habitat, les changements climatiques, les espèces envahissantes et d'autres pressions menacent de plus en plus ces écosystèmes. Il y a un besoin urgent d'adopter des mesures de conservation stratégiques, fondées sur les investissements faits dans le budget de 2016, afin de veiller à ce que les écosystèmes du Canada demeurent résilients et bénéficient aux générations futures. Plus important encore, des mesures de conservation, y compris la réalisation d'un réseau national de paysages terrestres et marins protégés, peuvent jouer un rôle clé dans la réduction et l'adaptation aux répercussions des changements climatiques en renforçant la résilience des écosystèmes du Canada, en utilisant l'infrastructure naturelle pour protéger les collectivités canadiennes et en aidant à prévenir les émissions de carbone stocké dans les forêts, les océans, la toundra et d'autres écosystèmes.

Une prochaine étape importante consiste à ce que le Canada accorde la priorité au respect de ses engagements internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la réalisation de ces engagements par la prise de mesures dans des secteurs de compétence fédérale (p. ex., pêches et océans, oiseaux migrateurs, aires protégées fédérales, espèces en péril et espèces aquatiques envahissantes), et par la direction des efforts déployés à l'échelle nationale dans des secteurs de compétence partagée, y compris les aires protégées sur terre et en mer.

La CBV recommande de prendre des mesures de conservation stratégiques pluriannuelles à l'échelle nationale dans trois domaines :

- 1) Aires terrestres protégées Diriger un effort coordonné pour élargir notre réseau d'aires terrestres protégées afin d'aider à protéger la nature et la population face aux changements climatiques, notamment en donnant suite à la lettre de mandat pour développer et protéger le réseau de parcs nationaux, les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs du Canada; en accordant un nouveau financement pour diriger un effort de planification de la conservation systématique à l'échelle nationale; et en offrant du soutien pour les partenariats avec les peuples autochtones en matière de conservation.
- 2) Paysages fonctionnels Financement stratégique pour appuyer les mesures à l'échelle des paysages afin de préserver des habitats fauniques uniques et importants sur le plan écologique sur des terres privées et productrices, et pour assurer la connectivité écologique, notamment par la protection, l'inventaire et la surveillance.
- 3) Pêches et océans Pour remplir les engagements du Canada en vue d'atteindre et de dépasser les objectifs de protection marine internationaux et d'assurer la santé des océans et des pêches durables, investir dans la planification de l'utilisation du milieu marin aux fins de conservation et de développement, de l'océanographie et de la capacité de gestion et de surveillance, et d'une meilleure gestion des pêches, assurant la transparence des données et de la prise de décision, et utiliser des outils, nouveaux et existants, tant pour les opérations en mer qu'en eaux douces.

Un complément important est de continuer à aider à établir des liens entre les Canadiens et la nature et de leur permettre de conserver leur milieu naturel en appuyant l'intendance, la science citoyenne et l'éducation environnementale.

Pour continuer d'améliorer les lois et les règlements du Canada, la CBV recommande aussi que le gouvernement du Canada investisse dans un processus visant à établir une loi

fédérale sur les droits environnementaux qui appuierait les droits des Canadiens à un environnement sain.

Eaux douces

De nombreux importants programmes nationaux sur l'eau douce prennent fin cette année et mériteraient d'être renouvelés. Ces programmes comprennent d'importantes initiatives pour protéger les eaux douces du Canada contre les espèces envahissantes, le ruissellement de nutriments et les proliférations d'algues toxiques qui l'accompagnent, et les contaminants toxiques émis dans nos lacs et voies navigables.

Surveillance de la qualité de l'eau

La CBV est heureuse que le gouvernement ait à cœur la gestion des ressources en eau. Toutefois, l'insuffisance et l'inaccessibilité des données sont une tendance commune dans les régions moins peuplées et dans certaines des régions les plus densément peuplées du Canada, et on remarque un manque de protocole normalisé à l'égard de l'échantillonnage de l'eau douce et de ressources en ligne pour que les groupes puissent mettre en commun les données. La CBV recommande ce qui suit :

- Fournir un financement pour la surveillance à long terme de l'ouverture et de l'accessibilité des données afin de veiller à ce que les problèmes de disponibilité soient résolus et de réduire la perte de données au fil du temps en raison de l'incohérence et de l'abandon des programmes;
- Normaliser davantage la collecte de données et la production de rapports (surtout à l'échelle locale) par l'entremise de carrefours, et atténuer davantage les obstacles afin de permettre une plus grande intégration à l'échelle locale, régionale et nationale et une comparaison entre les régions;
- Élargir la couverture des stations de surveillance à des régions historiquement sousreprésentées et, dans certains cas, à risque élevé (p. ex., Saskatchewan, Nunavut, Nord de l'Ontario, Nord du Québec);
- Faciliter l'échange d'information entre les personnes qui recueillent les données et celles qui sont chargées de surveiller les bassins hydrographiques.

Les recommandations ci-dessus, de même que des recommandations complémentaires, seront décrites plus en détail dans les Recommandations pour le budget de 2017 de la CBV, à venir à l'automne 2016, dont une version préliminaire sera diffusée en septembre 2016.

Personne-ressource:

Andrew Van Iterson, gestionnaire, Coalition du budget vert 613-562-8208, poste 243, avaniterson@naturecanada.ca